

On disait qu'on ne pourrait jamais expédier un boisseau de grain de la Saskatchewan en Angleterre, car le coût du transport dépasserait la valeur de cette denrée. On disait aussi que la Colombie-Anglaise est une "mer de montagnes" et que le commerce ne rembourserait pas le prix de la graisse d'essieu employée dans l'exploitation du Pacifique-Canadien. D'autres prétendues autorités affirmaient qu'il était insensé de penser seulement à construire un chemin de fer et que toutes les ressources de l'empire britannique ne suffiraient à en payer le coût de construction et d'entretien. On exprimait ces opinions à une époque où, même nos hommes les plus éminents et les journalistes, connaissaient fort peu l'Ouest. A cette époque, ils ne savaient pas que la Colombie-Anglaise renferme plus de la moitié du bois de construction sur pied qu'il y ait au Canada, 366 milliards de pieds. Il est intéressant de savoir que l'an dernier nous avons vendu deux milliards de pieds de ce bois au prix de 82 millions de dollars; que le rendement de nos mines s'est élevé à 67 millions de dollars; que notre production agricole à l'ouest des montagnes a une valeur de 70 millions de dollars, et que nous prenons 46 p. 100 de tout le poisson pêché au Canada. Cette province possède plusieurs autres avantages, mais je me contente de signaler ses grandes ressources pour faire comprendre à la députation qu'attendre que la région de la rivière de la Paix se colonise dans les circonstances actuelles, avant l'établissement d'une voie ferrée, c'est peut-être attendre un siècle. Connaissant ce que je sais de l'époque des pionniers, je suis convaincu que cette contrée ne se colonisera pas avant l'établissement d'un chemin de fer. Point n'est besoin d'indiquer au long le rôle joué par nos chemins de fer dans le développement de la Prairie et du pays à l'ouest des montagnes. Il faut qu'un homme soit assuré de débouchés pour s'établir dans cette contrée et contribuer à son expansion.

Compte fait de toutes ces choses, le relevé de ces défilés préconisé dans cet amendement s'impose, et les travaux nécessaires devraient commencer le plus tôt possible. J'appuie l'amendement avec plaisir.

M. ROBERT GARDINER: Monsieur l'Orateur, je tiens à signaler à l'Assemblée quelques faits importants relativement à la situation dans la région de la rivière de la Paix. D'abord, rappelons-nous que les terres dans les provinces de la Prairie appartiennent à la couronne. Les sections divisées également dans la plupart des régions de l'Ouest, surtout dans l'Alberta, restent pour l'établissement de homesteads. Vers 1910, le ministère de l'Inté-

[L'hon. M. Tolmie.]

rieur fit publier que la région de la rivière de la Paix était une magnifique région de colonisation, et les gens s'y établirent, comprenant qu'après un délai raisonnable, on leur fournirait des moyens de transport. A notre sens, après avoir suivi une certaine politique durant plusieurs années, le gouvernement fédéral a maintenant le devoir, lorsqu'il a inauguré la colonisation de ces terres, de fournir des moyens de transport aux habitants. Dans la région de la rivière de la Paix, l'Etat n'a pas aidé aux colons en matière de transport comme il l'a fait ailleurs. L'Alberta a dû construire ses voies ferrées et assumer les frais de la construction. Elle a été obligée d'établir des chemins de colonisation. Cette dépense devrait incomber au trésor fédéral, vu la politique suivie par le Gouvernement. Dans les circonstances, le gouvernement provincial se trouve à avoir construit dans la région de la rivière de la Paix des voies ferrées au coût d'environ 22 millions de dollars. Et ce n'est pas tout. Plusieurs gens établis depuis 1912 et désireux d'avoir des débouchés ont demandé au gouvernement provincial de construire des embranchements. Nous dépensons environ 3 millions de dollars pour amener des immigrants au pays, puis, après les avoir établis dans certaines régions, nous les perdons tout à fait si nous ne leur assurons pas des moyens de transport suffisants: ou bien ils se portent en foule dans les villes ou bien quittent le pays. A quoi bon une politique d'immigration, sans le complément d'un système de transport convenable pour répondre aux besoins des colons? Je dis donc aux ministres, ce matin, que vu cette extension d'embranchements que les gens de la région de la rivière de la Paix demandent au gouvernement provincial, le gouvernement fédéral doit arrêter le plus tôt possible le tracé de la ligne ultime vers la côte du Pacifique. Quatre projets sont proposés à l'heure actuelle, je crois: la route d'Obed, le défilé des Pins, le défilé de Monkman et celui de la rivière de la Paix. C'est le choix à faire. Si le gouvernement provincial entreprend la construction d'embranchements, il les établira peut-être dans la mauvaise direction par rapport au débouché sur le Pacifique. En toute justice pour la population de cette contrée et pour les autorités provinciales, il importe de fixer le plus vite possible ce tracé de la route afin que nous sachions où construire dans l'avenir. J'exhorte donc le Gouvernement à accepter la proposition de faire un relevé immédiat et de déterminer quelle sera la ligne. Cela fait, si le gouvernement provincial est obligé d'établir d'autres embranchements, il saura dans quelle direction les construire, il ne se produira pas de chevauchement et il n'y aura pas de lignes superflues.